



Intoxications d'origine végétale

Plant poisoning

F. Flesch (Praticien hospitalier) *

Centre antipoison, hôpitaux universitaires de Strasbourg, 1, place de l'Hôpital,
67091 Strasbourg cedex, France

MOTS CLÉS

Plantes toxiques ;
Intoxications
végétales ;
Syndrome
atropinique ;
Centre antipoison

Résumé Les végétaux sont en cause dans 5 % des intoxications recensées par les centres antipoison. Parmi l'ensemble des plantes réputées toxiques, certaines présentent un danger réel en cas d'ingestion alors que d'autres ne provoquent que des troubles mineurs, principalement digestifs. Dans ce travail, après une présentation des principaux symptômes pouvant être induits par l'ingestion de plantes ou de baies ainsi que d'une conduite à tenir générale vis-à-vis de ces intoxications, nous analyserons en détail une trentaine de plantes, sélectionnées en raison de leur toxicité importante (digitale, colchique, belladone...) ou de la fréquence des appels reçus au centre antipoison (gui, coloquinte, laurier-cerise...). Le but de ce travail n'est pas de réaliser un inventaire des plantes toxiques, mais de permettre à un médecin d'avoir une première approche du risque pouvant être lié à l'ingestion d'un végétal et d'avoir connaissance des principales plantes ayant une toxicité cardiaque ou neurologique.

© 2005 Elsevier SAS. Tous droits réservés.

KEYWORDS

Toxic plants;
Plant poisoning;
Atropinic syndrome;
Poison Centre

Abstract Plants are responsible for 5% of the intoxications listed by Poison Centres. Among all plants considered to be toxic, some are really dangerous whereas others cause only minor troubles, mostly in the digestive sphere. In this contribution, we review the main symptoms possibly induced by plant ingestion and the possible therapeutic alternatives. We analyse about thirty plants selected because of their significant toxicity or because of the frequency of calls received in Poison Centres. The aim of this review is not to draw up an inventory of all toxic plants but to allow the practitioner to know the neurological or cardiac risks possibly related to the ingestion of plants.

© 2005 Elsevier SAS. Tous droits réservés.

Introduction

Les végétaux sont à l'origine de 5 % des intoxications signalées au Centre Antipoison de Strasbourg (CAP). Une étude rétrospective des appels reçus par le CAP de Strasbourg entre 1989 et 2003 a permis de recenser 4 808 intoxications d'origine

végétale soit 5 % de l'ensemble des cas enregistrés. Dans le rapport annuel 2003 de l'Association Américaine des Centres Antipoison (AAPCC), les végétaux sont en cause dans 3,2 % des intoxications.

Ces intoxications concernent principalement le jeune enfant (90 % des cas dans notre série dont 79 % d'enfants de moins de 3 ans) avec une recrudescence saisonnière automnale (période de fructification). Il s'agit d'intoxications souvent bénignes en raison, soit de la faible quantité ingérée, soit d'une toxicité peu importante du végétal consommé.

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : flesch.francoise@chru-strasbourg.fr
(F. Flesch).

Chez l'adulte, les intoxications par plantes sont rares et sont le plus souvent en rapport avec un geste suicidaire, une confusion avec une plante comestible au moment de la cueillette ou une consommation de plantes à visée « thérapeutique » ou addictive. Ces intoxications peuvent être graves avec, parfois, un pronostic vital engagé.

Du fait de la très grande diversité des plantes et des baies (la flore européenne compte environ 12 000 espèces parmi lesquelles 200 sont réputées toxiques), il a été nécessaire de fixer des limites à ce travail. Nous ne présentons donc ici qu'une trentaine de plantes communes en France, choisies en fonction de leur toxicité et/ou de la fréquence des intoxications.¹⁻⁴ Les plantes étudiées concernent toutes les espèces, tous les genres, toutes les familles, plantes sauvages, plantes décoratives, plantes d'appartement. Il convient par ailleurs de souligner qu'il existe en France de nombreuses autres plantes toxiques en dehors de celles mentionnées dans notre article.

Symptômes pouvant être induits par l'ingestion de plantes ou de baies

Les intoxications végétales peuvent occasionner de nombreux signes cliniques (qui seront détaillés pour certaines plantes dans le chapitre suivant).

Signes généraux : ils ne sont pas spécifiques d'une plante ; il peut s'agir de malaise, soif, hyperthermie. Il est à noter que l'hyperthermie est présente dans 5 % des cas de notre série.

Troubles digestifs : pratiquement toutes les plantes peuvent occasionner des troubles digestifs. Selon les plantes, certaines manifestations sont prédominantes :

- irritation buccopharyngée : anthurium, arum, daphné, phytolaque, dieffenbachia, chélidoine, euphorbe ;
- vomissements : actée en épi, bryone, chèvre-feuille, narcisse, jonquille, tulipe, sureau yèble, parisette, ricin ;
- diarrhée : colchique.

Troubles cardiovasculaires : il peut s'agir de bradycardie, tachycardie, arythmie ou de troubles conductifs et peuvent être induits par : aconit, belladone, digitale, if, laurier-rose, lupin, rhododendron, scille, vétrate.

Troubles neurologiques : des convulsions peuvent être occasionnées par : actée en épi, belladone, ciguë, morelle, redoul, vétrate. L'aconit peut induire des paresthésies et la ciguë une paralysie musculaire.

Troubles neuropsychiques : belladone, datura et jusquiame peuvent être à l'origine d'un délire et d'hallucinations.

Troubles hématologiques : une aplasie médullaire apparaît après ingestion de colchique.

Troubles hépatiques : aristoloche et séneçon peuvent en occasionner.

Troubles rénaux : des néphropathies ont été rapportées après consommation de tisanes à base de plantes chinoises renfermant de l'acide aristolochique, principal constituant de l'aristoloche.

Syndrome atropinique : il est en rapport avec une ingestion de belladone, datura et jusquiame.

Conduite à tenir en présence d'une ingestion supposée de baies ou de plantes

Évaluation du risque

Toute la difficulté repose sur l'identification du végétal. En effet, une description téléphonique approximative ne peut, sauf exception, permettre une identification précise de la plante. Il convient donc, en cas d'ingestion d'une plante non connue, de faire identifier le végétal par un fleuriste, horticulteur ou botaniste. La deuxième difficulté est celle de l'appréciation de la quantité susceptible d'avoir été ingérée. Seul un interrogatoire précis des circonstances permet de faire une évaluation approximative de la quantité.

Enfin, la connaissance du délai entre l'ingestion supposée et l'appel téléphonique ou la consultation médicale est également un élément important à prendre en compte. En effet, l'absence de symptôme 4 heures après une ingestion supposée de baies toxiques peut faire mettre en doute la réalité de l'ingestion. À l'inverse, la survenue de troubles digestifs au décours d'une ingestion de végétaux signe une intoxication potentielle et doit donc faire préconiser, selon la toxicité du végétal en cause, une surveillance hospitalière. C'est l'ensemble de ces éléments qui permet, avec l'aide d'un centre antipoison, de proposer une conduite à tenir.

En milieu hospitalier

L'évacuation digestive peut être préconisée en cas d'ingestion d'une quantité importante d'une plante très toxique.

L'administration de charbon activé peut être proposée en cas d'ingestion d'une quantité importante d'une plante toxique ou très toxique.

Les indications du lavage gastrique et/ou de l'administration de charbon activé doivent être discutées au cas par cas selon le délai, la toxicité du végétal et les signes cliniques.

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/9294324>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/9294324>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)